

BUDGET PRIMITIF 2018

SORTIR DES PARADIS FISCAUX ET DES ENERGIES FOSSILES

Rapport n°1032

Exposé des motifs : Après les différents rapports comme ceux d'Oxfam, le récent scandale des Paradise Papers a une fois de plus jeté une sombre lumière sur les pratiques des banques françaises. A titre d'exemple, la Société Générale réalise 22% de ses profits dans des paradis fiscaux mais n'y emploie que 4% de ses salariés pour réaliser 10% de son chiffre d'affaires. En Irlande, la Société Générale a réalisé 4 fois plus de bénéfices que de chiffre d'affaires et trois banques, dont le Crédit Agricole, n'ont payé que 2% d'impôts. Aux îles Caïman, on retrouve les quatre plus grandes banques françaises, BNP, BPCE, Crédit Agricole et Société Générale.

Ces pratiques soulèvent une légitime indignation de la part de celles et ceux qui payent l'impôt en France et nous prive de ressources publiques pour mener à bien nos politiques dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat et d'austérité forcée dans les collectivités. Monsieur Wauquiez ne cesse de souligner que la Région n'augmente pas l'impôt, commençons par nous engager à ne pas travailler avec ceux qui s'affranchissent des règles communes.

Par ailleurs, il est à souligner que face à la mobilisation citoyenne, la BNP Paribas, la Société Générale et le Crédit Agricole ont dû acter leur retrait du plus grand projet charbonnier au monde, en Australie, mais de nombreux progrès restent à faire. Dans le cadre du mouvement massif de désinvestissement du secteur des énergies fossiles, face au dérèglement climatique et aux échecs des gouvernements à s'engager fermement sur des réductions des émissions de gaz à effet de serre, les collectivités aussi s'engagent.

En juin 2015, la Région Rhône-Alpes a adopté un vœu soutenant le désinvestissement des énergies fossiles, demandant :

- à la Caisse des Dépôts et à la Banque Publique d'Investissement de renoncer à toute participation dans les projets favorisant l'extraction et/ou la production d'énergie à base de combustibles fossiles ;
- aux organismes proposant une retraite par capitalisation aux élus locaux ou aux agents de la fonction publique territoriale, de renoncer à tout placement dans le capital ou les produits financiers des entreprises du secteur des énergies fossiles.

Des motions dans ce sens ont également été adoptées par le Conseil de Paris ou la Région Île-de-France. Selon le réseau 350.org, 19 villes françaises ont récemment rejoint l'initiative ainsi qu'une quarantaine d'organisations catholiques... Et l'agence de notation américaine Standard&Poor's, rappelons-le, inclut désormais le risque climat dans ses éléments de notation.

Ce budget est l'occasion de réaffirmer l'engagement de la Région sur ce sujet.

Dispositif :

Ajouter le point suivant :

I-4) d'approuver le principe de non recours de la Région aux organismes et banques disposant de filiales dans des paradis fiscaux et/ou soutenant des projets d'investissement dans les énergies fossiles